

BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

RÉSULTATS À FIN MARS 2026

Avertissement : à compter de mars 2026, les données sur la construction neuve de logements sont produites à partir du dispositif Sitadel3, qui remplace Sitadel2. Ce nouveau dispositif produit les mêmes informations que le précédent, avec de légères révisions des séries qui s'expliquent principalement par l'intégration de permis qui étaient mis de côté dans Sitadel2 et par la modification de règles de gestion. Ce nouveau dispositif permettra un enrichissement des données publiées prochainement (cf. [SDES, Stat Info N°814](#) - avril 2026)

LOGEMENTS AUTORISÉS

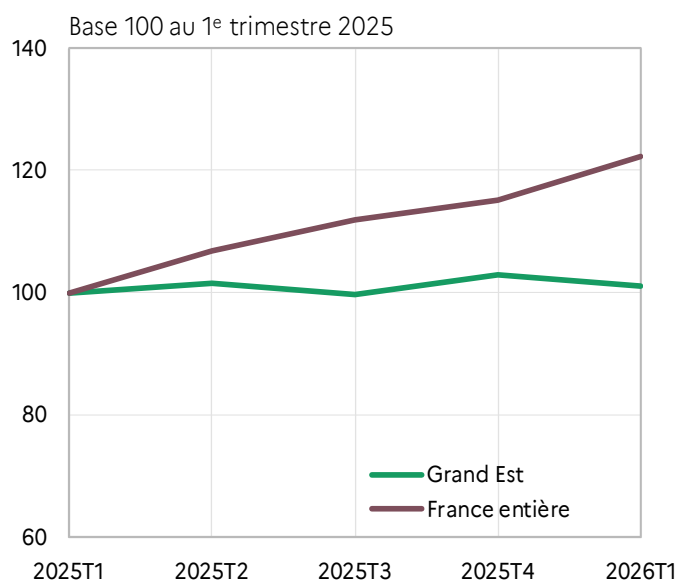
D'avril 2025 à mars 2026, 23 400 logements ont été autorisés à la construction dans la région Grand Est, en hausse de 1 % par rapport à l'année précédente (avril 2024 à mars 2025). Comparée à la moyenne des cumuls annuels enregistrés à chaque fin mars depuis dix ans, la baisse est de 17 %. En volume, le cumul annuel des autorisations de logements à fin mars 2026 est supérieur de 270 unités par rapport à fin mars 2025. Au niveau national, le cumul annuel des autorisations à fin mars 2026 est en hausse 22 % par rapport à l'année précédente et en repli de 7 % par rapport à la moyenne des cumuls annuels sur dix ans.

À l'échelle départementale, les autorisations sont en repli dans cinq départements sur dix. Parmi les départements les plus pourvoyeurs de logements, le Bas-Rhin, qui concentre 35 % des autorisations de la région, affiche une hausse de 27 %. Dans les autres départements urbains, les autorisations varient de -18 % dans le Haut-Rhin à +12 % dans la Marne. Dans les départements moins urbanisés, elles évoluent de -34 % dans l'Aube à +38 % dans les Ardennes.

Évolution des logements autorisés dans les départements du Grand Est

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Avril 25 à Mars 26)	N/N-1 (%) *
Ardennes	650	38
Aube	830	-34
Marne	1 410	12
Haute-Marne	230	6
Meurthe-et-Moselle	2 440	-11
Meuse	280	-33
Moselle	4 660	-3
Bas-Rhin	8 080	27
Haut-Rhin	3 630	-18
Vosges	1 200	4
Grand Est	23 400	1
France entière	396 400	22

Évolution du cumul annuel des logements autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2026

* douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

LOGEMENTS COMMENCÉS

Fin mars 2026, le cumul annuel des logements commencés s'élève à 20 300, en hausse de 13 % par rapport au cumul annuel à fin mars 2025. Comparé à la moyenne des cumuls annuels enregistrés à chaque fin mars depuis dix ans, le volume annuel à fin mars 2026 est en repli de 14 %, soit 2 340 logements en moins. Au niveau national, le cumul annuel est en hausse 11 % entre fin mars 2026 et fin mars 2025 mais reste inférieur de 21 % par rapport à la moyenne des cumuls annuels enregistrés à chaque fin mars depuis 10 ans.

À l'échelle départementale, les ouvertures de chantiers sont en hausse dans sept départements sur dix. Parmi les départements les plus urbains, le Bas-Rhin, qui concentre 31 % des ouvertures de chantier de la région, affiche une hausse de 16 %. Dans les autres départements urbains, les ouvertures de chantiers varient de -10 % dans la Marne à +27 % dans le Haut-Rhin. Dans les départements ruraux de la région, elles s'échelonnent de -9 % dans les Ardennes à +76 % dans la Meuse.

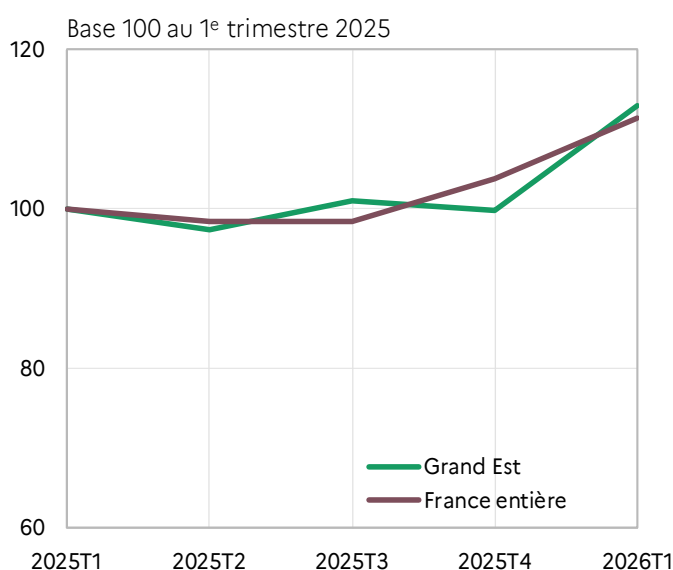
Évolution des logements commencés dans les départements du Grand Est

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Avril 25 à Mars 26)	N/N-1 (%) *
Ardennes	350	-9
Aube	530	18
Marne	1 290	-10
Haute-Marne	350	73
Meurthe-et-Moselle	1 880	-4
Meuse	550	76
Moselle	4 110	8
Bas-Rhin	6 230	16
Haut-Rhin	4 160	27
Vosges	820	12
Grand Est	20 300	13
France entière	284 800	11

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2026

*douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution du cumul annuel des logements commencés



TYPE DE LOGEMENTS

Au cours des douze derniers mois, les autorisations de construction de logements individuels purs progressent de 17 %, tandis que celles des logements individuels groupés se replient de 7 %. Parallèlement, le nombre d'autorisations de logements collectifs et en résidence baisse de 3 %. Parmi les départements les plus urbanisés, le Bas-Rhin est celui qui enregistre la plus forte hausse des autorisations de logements collectifs et en résidence (+30 %). À l'inverse, le Haut-Rhin présente le plus fort repli dans ce même segment (-31 %). Pour les logements individuels, l'évolution varie de -13 % dans la Meuse à +53 % en Haute-Marne.

Pour les ouvertures de chantiers, la construction de logements collectifs et en résidence affiche une hausse de 15 %. Dans le même temps les logements individuels purs sont en croissance de 17 % et les logements individuels groupés baissent de 3 %. Parmi les départements les plus pourvoyeurs de logements, le Haut-Rhin se distingue par la plus forte progression de la construction de logements collectifs et en résidence (+34 %). À l'inverse, la Marne est le département qui affiche le plus fort repli dans ce segment (-26 %). Pour les logements individuels, l'évolution varie de -10 % en Meurthe-et-Moselle à +64 % en Haute-Marne.

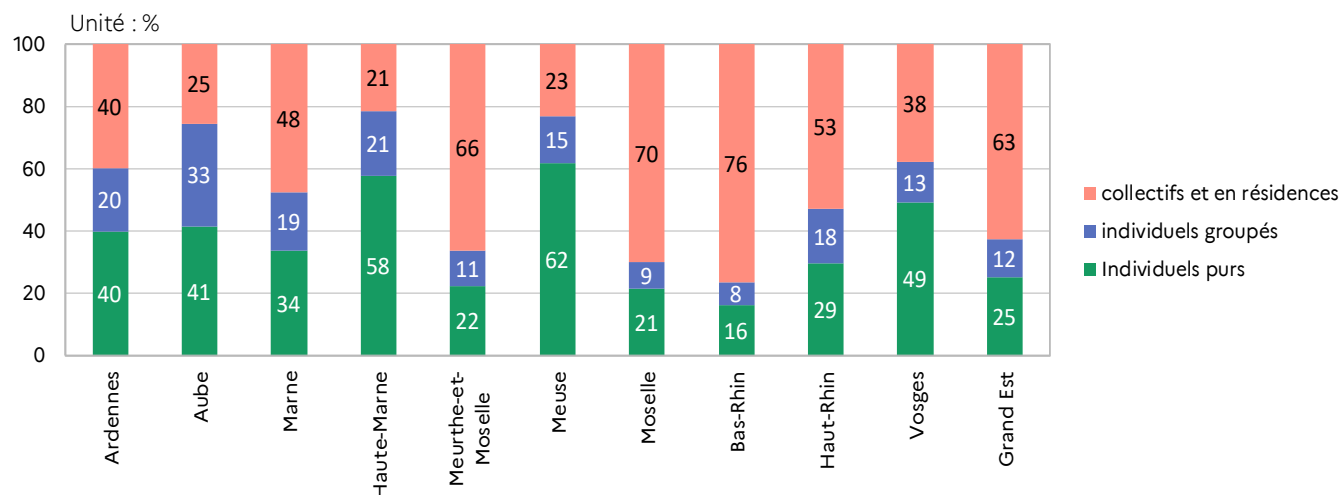
Evolution des logements par type

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Avril 25 à Mars 26)	N/N-1 (%) *	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	23 400	1	22
individuels	8 730	8	17
individuels purs	5 880	17	23
individuels groupés	2 840	-7	6
collectifs et en résidence	14 680	-3	26
Logements commencés	20 300	13	11
individuels	6 820	10	11
individuels purs	4 780	17	9
individuels groupés	2 040	-3	15
collectifs et en résidence	13 440	15	12

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2026

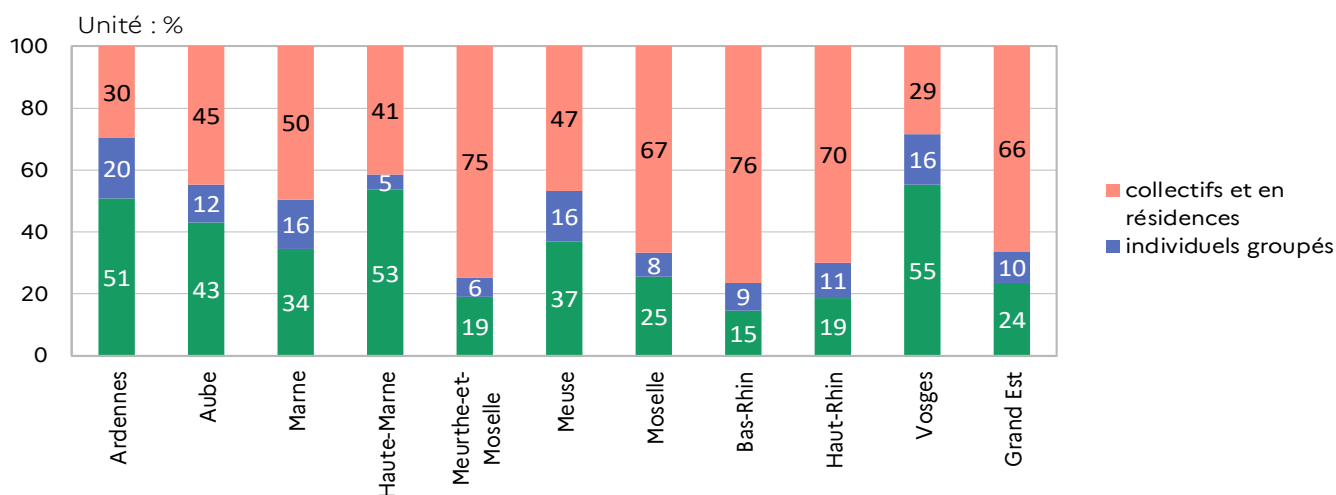
*douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Répartition du cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois selon leur type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2026

Répartition du cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois selon leur type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2026

MÉTHODOLOGIE

À compter de mars 2026, les données sur la construction neuve de logements sont produites à partir du dispositif Sitadel3, qui remplace Sitadel2. Ce nouveau dispositif produit, pour le moment, les mêmes informations que le précédent. Il présente de légères révisions qui s'expliquent principalement par l'intégration de permis qui étaient mis de côté dans Sitadel2 et par la modification de règles de gestion. D'autres enrichissements et améliorations attendues dans l'année permettront de diffuser des variables des Cerfas non disponibles dans Sitadel2 et de connaître jusqu'à 15 parcelles liées à un permis (contre 3 dans Sitadel2).

Chaque mois, seulement 80 à 85 % des autorisations et surtout 45 à 50 % des mises en chantier sont enregistrées dans Sitadel. Ce taux augmente progressivement au fil du temps grâce à la collecte de données retardataires. Pour disposer d'une estimation fiable des résultats des derniers mois, il est indispensable d'estimer les données manquantes et ainsi de produire une estimation dite « à date réelle ».

Les séries estimées en date réelle visent à retracer dès le mois suivant les autorisations et les mises en chantier à la date réelle de l'événement, offrant ainsi une information directement interprétable pour suivre la conjoncture.

À compter de septembre 2025, les estimations à date réelle des autorisations et des mises en chantier s'appuient sur une nouvelle méthodologie fondée sur un modèle d'apprentissage ([voir la note de synthèse de la méthodologie DR++](#)).

La nouvelle méthode d'estimation utilise les mêmes informations que la précédente mais de façon plus optimisée, afin d'améliorer la fiabilité des estimations, notamment pour les périodes récentes où les incertitudes sont les plus fortes. En raison des délais parfois longs de remontées de l'information, les estimations sur les derniers mois restent néanmoins susceptibles d'être révisées.

Les annulations, les délais d'ouverture de chantier et les stocks ne font pas l'objet d'estimations à ce stade et ne sont donc pas diffusés.

Les estimations portent sur les différentes catégories de logements suivantes

- un logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel
- les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels ou d'un logement individuel associé à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts dont l'accès nécessite d'emprunter des parties communes. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif ;
- les logements en résidence sont des logements (individuels ou collectifs) construits en vue d'une occupation par un public ciblé selon la nature de la résidence, avec généralement mise à disposition de services adaptés (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, pour personnes handicapées, résidences de tourisme, résidences hôtelières à vocation sociale, résidences sociales) ;
- les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel3 les logements individuels purs, les logements individuels groupés et les logements collectifs hors résidences

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed Mekki

Service connaissance et développement durable